

Colloque Européen sur les Etudes Africaines (ECAS 3)

Panel 102 : Le lien entre développement et connaissances des peuples autochtones : une renaissance africaine

Populations « pygmées » du Gabon et projets de développement durable

Emmanuel Mvé Mebia
Doctorant en Anthropologie, Université Lumière Lyon 2
Courriel : mvemebia@yahoo.fr

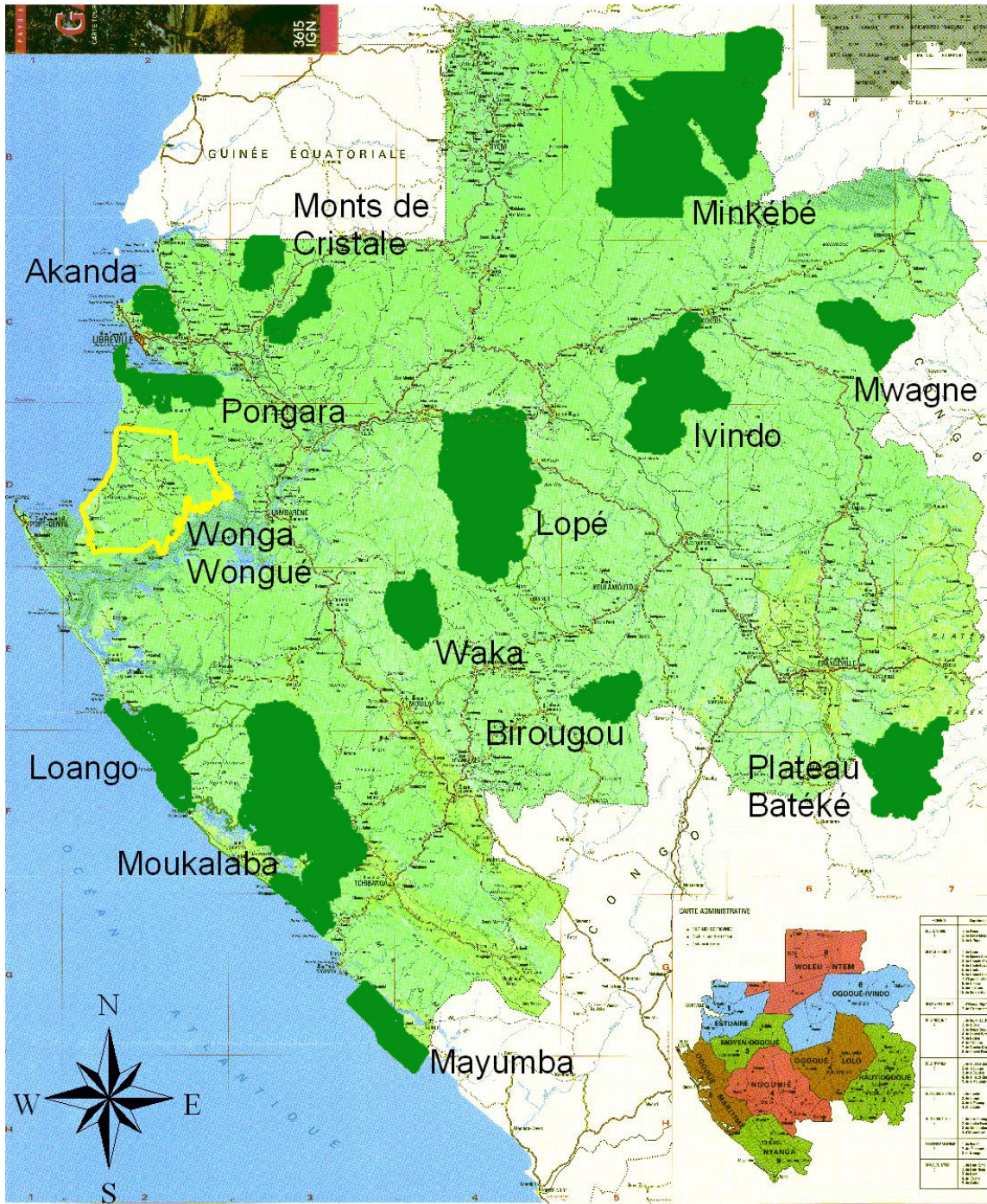
Mots clés:

Parc national, aire protégée, concessions forestières, développement, gestion durable, site critique, plan de convergence, aménagement, droit de l'homme, diversité biologique, diversité culturelle, faune, flore, savoirs traditionnels, initiative tri-nationale, cogestion (gestion participative), forêt communautaire, domaine forestier rural, Bonne gouvernance.

Résumé

A la discussion prévue sur des résultats de recherches effectuées au Kenya, je propose d'ajouter un point de vue comparatif fondé sur des recherches effectuées au Gabon au sein des populations dites pygmées (spécialement chez les Baka du Nord-Gabon). Mon intervention porte sur l'interaction qui se développe (bien ou mal) entre les ONG environnementalistes et les populations de chasseurs-cueilleurs en voie de sédentarisation. En particulier, elle propose d'évaluer l'apport des connaissances endogènes à l'élaboration des programmes nationaux et locaux en matière de conservation et de préservation des ressources naturelles (ressources animales, végétales et minérales). La conclusion de mon propos porte sur les modalités de transmission du savoir endogène, transmission interne et transmission externe, et de son application aux programmes de développement durable.

Leipzig, 4-7 juin 2009



 Réseau des Parcs Nationaux

Source : IGN

Introduction

« Ces 15 dernières années, les responsables de la conservation de la nature ont déployé plus d'efforts concertés pour concevoir des principes et directives visant à concilier droits autochtones et mesures de conservation. La Convention sur la diversité biologique (CDB) impose aux gouvernements des obligations touchant à la préservation et au maintien des savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones ainsi qu'à la protection et la promotion de leurs modes coutumiers d'utilisation des ressources naturelles » (Colchester, 2003). Sur la base de cette observation, pris dans son acception la plus littérale, le terme « autochtone » implique seulement la résidence sur une longue période dans une zone donnée. Cependant, dans la législation internationale, ce mot est utilisé à « des groupes ethniques culturellement distincts, dont l'identité diffère de celle de la société nationale à laquelle ils appartiennent (Colchester, 2003).

Pour ne plus revenir sur le terme « pygmée », qui, dans la littérature européenne ne remonte qu'à 1873, utilisé cette année là par l'explorateur allemand Schweinfurth, qui, au cours d'une exploration de la région des Grands-Lacs, s'exclama en rencontrant les populations de taille réduite : « çà y est ! J'ai trouvé les pygmées d'Homère ! » (Cité par Odambo et al, 2002). Pour ces groupes dits « pygmées », on affirme l'existence d'une « diversité de langues et de cultures ». (Mayer, 1981). Cette diversité linguistique est confirmée à l'échelle du Bassin du Congo, où existent 26 groupes pygmées (Köhler et Lewis, 2002) réparties à l'intérieur de la vaste région occupée par la grande famille linguistique Niger-Congo (voir Greenberg, 1963).

Les recherches menées au Gabon entre 2000 et 2003 ont montré qu'il existe sept groupes pygmées, dont l'effectif total atteindrait 7040 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire (Schmidt, 2005) avec 757 Baka, 3480 Babongo, 2068 Bakoya, 500 Barimba, 180 Bagama, 50 Bakuyi et 5 Akoa (WWF, 2001, PSFE, 2002, Knight, 2003). Néanmoins, « les groupes pygmées du Gabon sont particulièrement mal connus et la littérature à leur endroit assez rare, en dépit du fait que ce furent les tout premiers pygmées découverts par les européens au XIX siècle » (Bahuchet, 1993 : 76).

Terminologie et revue de la littérature

Les pygmées sont une illusion classique de l'autre inconnu et la différence ultime depuis longtemps (Schmidt-Soltan, 2005 : 13). « Pygmée », terme utilisé en 1873 par l'explorateur allemand Schweinfurth (cité par Odambo, 2002) qui, dans sa mission d'exploration des Grands-Lacs s'exclama en rencontrant les populations de petite taille : « çà y est, j'ai rencontré les pygmées d'Homère ! ». Lors de la découverte de l'Amérique du Nord, il avait servi à désigner les « Esquimaux » qu'on qualifiait alors de pygmées arctiques. Mais, dans l'Antiquité, le terme « pygmée » n'est autre que la représentation d'un peuple mythique (GTPA, 2008). Dans l'antiquité, un **pygmée** (du grec 'πυγμαίος', *pygmaios*, *haut d'une coudée*) est d'une façon générale un homme de petite taille. Cette dénomination souvent « impropre », pour désigner certaines réalités naturelles (victimes d'une croissance normale) l'a surtout été pour désigner certains groupes humains. Depuis quelques années, la nécessité d'enlever ce cliché s'impose.

Contexte historique et actuel

L'obligation de revisiter les sentiers historiques d'un groupement humain nous amène à identifier au premier abord, quelques aires géographiques occupées par les pygmées. A l'issue des recherches (méthode géoréférencée) effectuées vers les années 1940, durant la deuxième guerre mondiale, la dispersion spatiale de quelques groupes fut connue. Ainsi, leur localisation est observable entre le Cameroun et le Moyen-Congo. D'après ces études (Vallois, 1940), les « tribus » des pygmées de « l'Afrique occidentale » sont : Bagielli (géographiquement localisés dans la vallée du Ntem, au nord de la Guinée sous protectorat espagnole), Ba Bongo (localisé au sud-est du Gabon), Ba-Binga de Mingourou et de Ngoak (localisé non loin du point de rencontre N=4°00, E=14° 00), Ba-Binga de Sanguié, à localiser au point géographique (N=2° 00, E=14° 00), Ba-Binga de la Sanagha et de N'goko, au confluent de la Sanagha, avec pour coordonnées géographiques (N=2° 00, E=16° 00), Ba-Binga de la Lobaye et de M'baïki, situés l'un à l'autre non loin du point géographique (N=4° 00, E=18° 00) indiquant le confluent de la Lobaye à la rivière Oubangui, Ba-Tua du Lac Toumba, au confluent de l'Oubangui et du fleuve Congo, au sud du point géographique (N=0° 00, E=18°00) sur la rive droite du fleuve Congo, au nord du Lac Toumba (cité par Twiesselmann, 1942)

Après cette contribution sur l'identification des groupes pygmées de « l'Afrique occidentale¹ », certaines recherches menées auprès des Baka soutiennent qu'ils sont issus des Babinga ou Mbénga, que l'on retrouve à l'Ouest du Bassin du Congo (De Foy, 1984). Cherchant à savoir la signification du mot **mbénga**, lors de notre terrain effectué en 2000, notre interlocuteur (Mbassa Goba, Baka du clan *boto* village Mféfé-Nlame à Minvoul, communication personnelle) déclara qu'autrefois, leurs ancêtres étaient habitués au port de la lance (Mvé Mebia, 2001).

Dans les zones forestières du Cameroun, parmi la « cinquantaine d'ethnies bantu et de langue oubanguienne existantes (...) les Baka sont dans la périphérie du Dja et Medzan dans la Plaine de Tikar (Bahuchet, 2000).

En République du Congo, une récente étude donne environ la présence de 20000 pygmées « Yaka » et « Babendjélé² » dans le Bassin Nord-Ouest du Congo (CADHP, 2008, voir site internet : <http://www.gtpa.org>) sur une population totale 300000 personnes (réparties en deux grands groupes : Babongo et Babenga), d'après l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (2006)

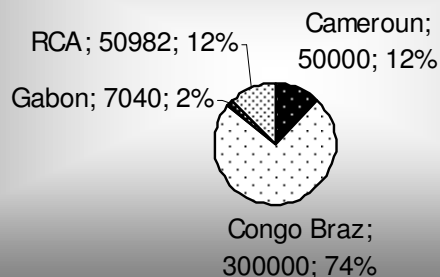
En République Centrafricaine (RCA), les « Ba/Aka, plus connus sous le nom de **Bayaka** ou **Biaka**, vivant dans la partie sud du pays, seraient à 12393, d'après le rapport annuel du Groupe de Travail sur les Peuples Autochtones (2008)

A l'échelle du Bassin du Congo jusqu'aux Grands-Lacs, quelques études effectuées soutiennent la présence de 26 groupes de pygmées ayant des langues différentes (Köhler et Louis, 2002 : 278). Ils « représentent le plus large groupe de chasseurs-cueilleurs dans le monde » (Léwis et al, 2008), 200 000 personnes (Waele, 2001), et sont estimés à un demi-million de personnes (FPP, 2008). Cependant, les récents points de vue soutiennent à bien des égards que « le contexte politique, culturel, économique et social du Bassin du Congo a une influence directe sur les modes de modes de gestion durables et équitables dans la région » (Lewis, et al, 2008).

¹ Localisation des groupes pygmées de l'Afrique occidentale en 1940 (cf. Vallois)

² Estimés à 30000 personnes, la présence des Mbendjélé est aussi signalée au nord de la RDC et le sud de la RCA (Lewis, Freeman, Borreill, 2008).

Représentation des Peuples Autochtones dans quatre pays d'Afriques Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, RCA) issue des différents résultats de dénombrement entre 2000 et 2008



Note : Cette figure est le résultat d'une compilation de données fournies par : OHCR-BIT/UNICEF/CADHP-UA/PSFE-PDPA

Enjeux de préserver l'environnement naturel des pygmées

Plusieurs études, en rapports, ou établissant le lien entre peuples autochtones et la forêt, ont déjà été effectuées au Cameroun ou en République Centrafricaine (RCA) ou au Gabon. Ainsi, au regard de l'observation faite sur la gestion de l'environnement, la question fondamentale de recherche posée, est donc : quel avenir pour les populations forestières ? (Bahuchet, Maret, 2000). L'analyse des dix cas de projets de conservation étudiés dans sept pays africains, montrent que les principes et directives, convenus au niveau mondial, ne sont appliqués dans aucun cas étudié (Nelson, 2003 : 17). A priori, de nombreux projets ont commencé à être mis en œuvre dans le domaine forestier, en dépit de l'adoption par les Etats du Bassin du Congo, de la "Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones" (2007) et qu' un des 46 articles de cette déclarations, fait référence explicitement à la nécessité de demander aux peuples autochtones, leur « Consentement Libre, Informé, et Préalable » lorsque des projets d'activités peuvent potentiellement les exclure de leur terre (Article 10) (Lewis et al, 2008 :10)..

Au Gabon, avec la création de 13 parcs nationaux, certains parcs se côtoient avec les populations autochtones, dont : Minkebe, Mwagna et Waka qui connaissent la présence de 3 peuples : Baka, Babongo et Bakoya (IPACC/WCS, 2005). A ces parcs nationaux, il convient d'ajouter le Parc National de Birogou, dans le sud du pays. Les Baka sont localisés au nord-est du Gabon, entre Minvoul, Makokou et Belinga³ (Mayer, 1981, Mvé Mebia, 2001), nécessite une attention particulière pour l'orientation et le soutien de sa culture.

Concept d'aire protégée ?

Conformément à la convention sur la diversité biologique, issue de la réflexion de Rio de Janeiro du 5 au 14 juin 1992, une « aire protégée » se définit comme : « toute

³ Notre champ de recherche.

zone géographiquement délimitée qui est désignée ou règlementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation ».

En d'autres termes, elle désigne «une superficie de terre et/ou de la mer, dédiée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, et gérées à travers les moyens légaux et efficaces ». (IUCN, 2004). Cette approche a permis à l'élaboration de 6 catégories d'aires protégées :

- **Catégorie 1a** : « pourrait être libre à la présence humaine, et capable d'y rester de manière formelle »
- **Catégorie 1b** : « peut être compatible avec les "communautés humaines vivant en faible densité et en équilibre avec les ressources disponibles »
- **Catégorie II** : « prise en compte des besoins des populations locales »
- **Catégorie III** : « fournir des prestations à la population résidente »
- **Catégorie IV** : « fourniture de prestations à tous ceux qui vivent à l'intérieur des aires protégées ».
- **Catégorie V** : « importance de la continuation des usages traditionnels, par le renforcement des pratiques et des manifestations sociales et culturelles, dans la perspective d'apporter les bénéfices et contribuer au bien-être des communautés locales ».
- **Catégorie VI** : « conservation de la diversité biologique, tout en respectant aux besoins des communautés, à travers le flux durable des ressources naturelles et des services. Cela exige au moins, que 2/3 de la superficie soit conservée dans de conditions naturelles, dans les limites actuelles de l'aire protégée, dans lesquelles les besoins des communautés pouvant être satisfaits au 1/3 s'inscrivent aux "zones limites d'écosystèmes modifiés" ». (IUCN-WCPA, 2004 :14).

Cette catégorisation, résultat de la rencontre de Durban, devrait, ainsi correspondre à des formes de gestion à plusieurs niveaux (gestion participative), en vue de l'application d'une « Bonne gouvernance », à travers toutes les strates de la société. Cette approche analytique illustre la mise en place de mécanisme de transparence dans la gestion des ressources naturelles. Dans cette perspective, plusieurs initiatives ne cessent de se multiplier à l'échelle nationale, régionale et internationale. A Libreville (Gabon), sur l'initiative de la Conférence des Ministres des eaux et Forêts, s'est tenu du 23 au 24 juillet 2008, le Séminaire de préparation de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)., travaux au cours desquels, la Bonne Gouvernance a été définie comme : « la recherche permanente d'une amélioration du système de gestion des hommes et des ressources ». A la lumière des explications fournies, nous avons retenu (comme résultats à atteindre) l'importance et la nécessité que :

- les populations participent à la prise de décisions
- les insuffisances de justice soient corrigées
- les pouvoirs de gestion soient décentralisés à tous les niveaux de la vie de l'Etat (SNDD, 2008).

Avènement de la conservation et législation forestière au Gabon

L'histoire de la conservation au Gabon commence depuis les années 1950, période qui a coïncidé avec le déploiement des activités d'exploitation forestière menées par

la CEB (Compagnie d'Exploitation du Bois) dans la zone côtière. Dans son sillage, d'autres sociétés vont venir s'installer, contribuant ainsi à la création des villages. Aussi, avec le départ progressif des exploitants forestiers, la région devait-elle connaître une nouvelle activité (exploitation pétrolière) avec l'arrivée de la compagnie Shell en 1953 offrant ainsi de nouvelles perspectives économiques (WWF-Gabon, 2001)

Avec la convention internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, et du décret du 27 avril 1954 relatif à la protection de la nature dans les territoires africains, quelques sites de la région bénéficièrent d'un statut particulier, d'où la naissance des « Aires d'Exploitation Rationnelle de la Faune », « Réserve de Faune » et « Domaine de Chasse ».

Selon la loi n° 0016/91 du 31 décembre 2001, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de la loi n° 1/82 du 22 Juillet 1982 d'orientation en matière des Eaux et Forêts, fut enregistrée, l'Etat gabonais s'est ainsi donné un dispositif juridique qui reconnaît les « forêts domaniales classées » qui regroupent :

- «Les forêts de protection ;
- les forêts récréatives ;
- les jardins botaniques et zoologiques ;
- les arboretums.
- les aires protégées ;
- les forêts à usages didactique et scientifique ;
- les périmètres de reboisement ;
- les forêts productives particulièrement sensibles ou
- limitrophes du domaine forestier rural » (loi 0016/01, article 8)

Après la création de 13 parcs nationaux au Gabon en 2002, un nouveau dispositif juridique (voir loi 003/07 du 7 septembre 2007).

La forêt de Minkebe dans le Nord-est du Gabon

Le projet de proposition soumise au gouvernement gabonais a été initié en 1985, après l'appel à l'assistance technique lancé par le gouvernement à l'endroit du Fonds Mondial pour la Nature et l'Alliance Mondiale pour la conservation, dans la perspective de la révision du système d'aires protégées et en vue de la promotion de ces réseaux d'aires protégées. C'est ainsi qu'à l'examen de cette proposition, l'établissement d'une nouvelle aire protégée dans le nord-est du Gabon sera en instance.

Deux sites prioritaires pour la conservation des écosystèmes forestiers furent identifiés par la Direction de la Faune et Chasse et le *World Wildlife Foundation* : le Complexe d'Aires Protégées de Gamba et la Réserve de Minkébé (WWF, 2001).

De la Réserve Forestière Provisoire à la Réserve de Minkebe

Des études initiées par World Wildlife Fund (WWF) et Wildlife Conservation International (WCI) débutèrent en 1990 et se concentrèrent sur des prospections biologiques et socioéconomiques pour apprécier et évaluer le potentiel faunique et végétal de la zone, et l'impact des activités humaines à l'intérieur du massif forestier

du nord-est du Gabon. Les résultats de ces études encouragèrent le Gouvernement à classer **600000** hectares de la forêt des Monts Minkébé, comme Réserve Forestière Provisoire - RFP- (Arrêté n° **00348/MEFR/DGE//DFC du 24 septembre 1997**). Ce classement a été salué par la communauté internationale comme un « **don à la terre** » du Président Omar Bongo (cité dans *New York Time* et reproduit dans le Rapport historique de classement de l'Aire Protégée de Minkebe, 2001)/.

La même année 1997 marque le démarrage des activités de conservation du « **Projet Minkébé** » avec un financement de la coopération néerlandaise (DGIS) et CARPE/USAID, et par la poursuite de classement définitif de la Réserve Forestière Provisoire des Monts Minkebe en Aire Protégées, conformément à la législation gabonaise qui est régie par le décret n° 184/PR/MEF-CR du 4 mars 1987, fixant les modalités de classement des forêts de l'Etat.

« Des missions d'information et de sensibilisation des autorités administratives, politiques, militaires et locales ont été effectuées lors du lancement officiel du Projet Minkebe dans les capitales provinciales Makokou et Oyem par une délégation conjointe Eaux et Forêts/WWF » (Ndong Allogho, 2001).

Au terme de plusieurs missions sur presque l'ensemble des agglomérations urbaines (préfectures et sous-préfectures), villages et regroupements de villages, « sanctionnées par un procès-verbal », et conformément à la loi en vigueur en République gabonaise, suivait un avis d'affichage d'un mois franc, susceptible de soulever d'éventuelles oppositions. Dans le cas échéant, le principe d'adoption de classement de l'aire protégée était acquis, après constat de non manifestation par les populations concernées, et qu'un certificat de non-opposition fût établi.

Après soumission du projet de décret au Secretariat Général du Gouvernement suivi par l'examen de la Cour Administrative qui transmet au Secretariat Général du Conseil des Ministres, le « projet de décret adopte le classement de la Réserve Forestière Provisoire des Monts Minkébé en Aire Protégée le **30 décembre 1999** ».

De la Réserve de Minkebe au Parc National de Minkebe

Deux ans après le classement de Minkebe en Réserve des Monts Minkebe, et au bénéfice du sommet de la terre tenu à Johannesburg en 2002, la Réserve de Minkebe devient Parc National de Minkebe (avec douze autres sites élus au Gabon) grâce à la volonté du Chef de l'Etat gabonais (annonce du 4 septembre 2002). Mais quelles lois régulent la gestion des parcs nouvellement créés ? La réponse à cette question arrive avec l'adoption de la loi n° 0003/2007 relative aux parcs nationaux.. Comme nous l'avons vu ci-avant, le parc national appartient à la **catégorie II**, qui par définition, rappelons le, est « une aire protégée administrée principalement dans le but de préserver les écosystèmes et aux fins de récréation » (IUCN, 1992).

Quant à la loi n° 0003/2007 en République Gabonaise, l'**Article 2** stipule :

« La présente loi vise, dans le cadre du processus de développement de la conservation du patrimoine naturel et culturel national, à promouvoir une politique de protection et de valorisation durable des parcs nationaux... ». In addition,

« - le renforcement de la collaboration et de la coopération sous-régionales et internationales, conformément aux conventions internationales » (**alinéa 9**).

Au titre 3 de la présente loi (Du cadre institutionnel), l'**Article 23** dispose :

« Pour l'application de la présente loi, il est mis en place un cadre institutionnel comprenant notamment :

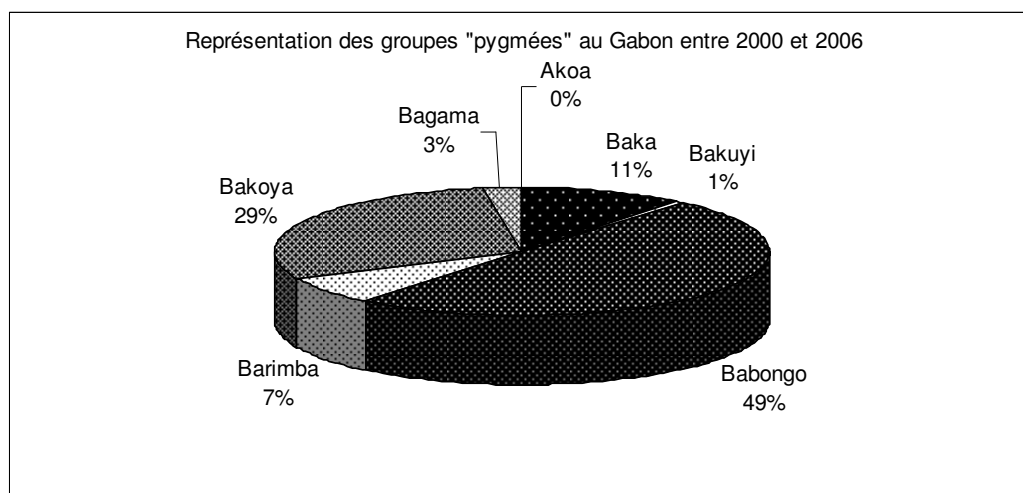
- un Haut-Conseil des parcs nationaux ;
- une Agence Nationale des parcs nationaux ;
- un comité scientifique des parcs nationaux »

Depuis 1997, l'organisation WWF à travers son programme de conservation, vise notamment, le développement du plan de gestion des terres dans le nord-est Gabon (1) la conservation de la faune dans le nord du Gabon par le développement des protocoles d'entente avec les parties prenantes et la mise en œuvre de la réglementation sur la faune (2) appui du soutien local, national et international pour la conservation dans le nord-est du Gabon (3) création des aires protégées supplémentaires en vue d'augmenter la superficie des forêts sous protection (4) (Springer, 2007).

Spécificité des pygmées du Gabon

Sur la cinquantaine de groupes ethnolinguistiques dénombrés au Gabon, seven seraient issus des groupes dits pygmées (voir représentation de la figure ci-dessous). Ce sont notamment les Baka, localisés dans le nord-est du pays, entre Minvoul, Makokou et Belinga (Mayer, 1981, Mvé Mrbia, 2001) les Bakoya, à l'extrême nord-est (région de Mékambo), les Babongo, dans le sud-est du pays, entre Ikobé, Lastourville Franceville et Bongolo (Knight, 2003, Matsuura, 2006) Barimba, Kuyi et Akoa. D'après les premières études effectuées sur l'ensemble de ces groupes, ils représenteraient respectivement, 51% (Babongo), 30% (Bakoya), 11% (Baka), 7% (Barimba), 1% (Kuyi). Ils sont dispersés du Nord au Nord-est (Baka, Bakoya), au Centre/sud (Babongo), sud-est (Kuyi), zone du littoral nord et sud-ouest (Akoa et Barimba)/(Schmidt-Soltau, 2005).

Sur une population rurale gabonaise étant estimée à 250 mille habitants, il est estimé que 1% de la population est pygmée (Knight, 2003).



Parmi ces groupes, les expériences personnelles de terrain acquises m'ont obligé à gardé un grand souvenir des Baka, dans le cadre du projet de conservation du massif forestier de Minkebe (2000 – 2008) ; puis dans le cadre de l'étude socioéconomique de l'initiative « Tri-nationale » (Projet de conservation

transfrontalière Dja-Odzala-Minkebe), pour avoir effectué une randonnée en forêt, vers les sources de la rivière Zadié (Mékambo), avec les pisteurs Koya (pl, Bakoya). La première expérience est focalisée sur la périphérie nord et nord-ouest du Parc National de Minkebe. La deuxième expérience (en 2003, de courte durée) fut partagée avec les Bakoya des villages Ekata et Ilaonènè (canton Loué, département de la Zadié).

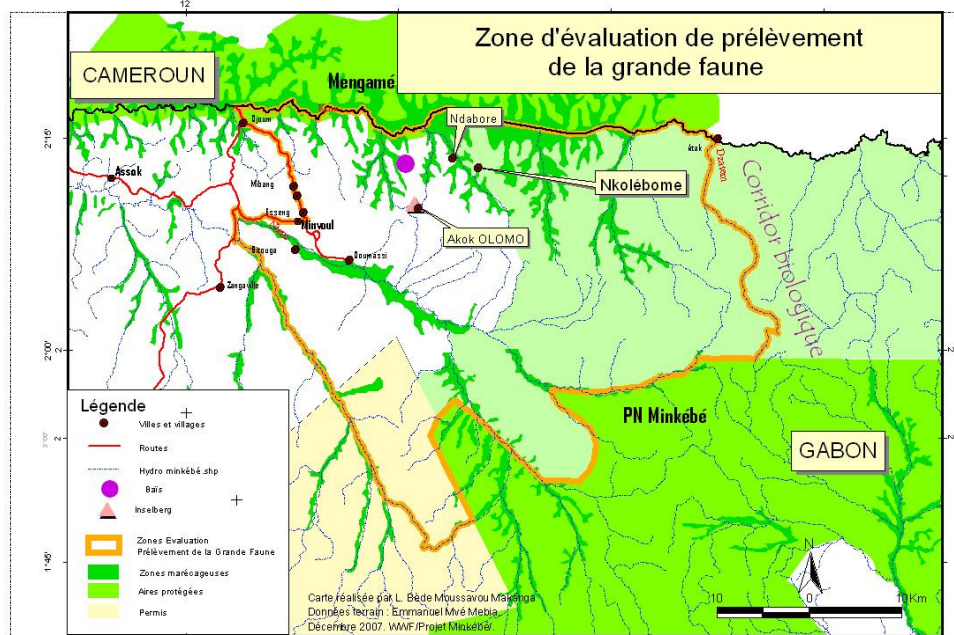
Ces expériences cumulées donnent un parcours en forêt estimé à environ 800 kilomètres, débordant parfois les limites frontalières. Les coordonnées GPS (Système de Positionnement Géo-référencé) présentées ci-dessous pourraient illustrer la capacité des Baka et Bakoya à développer leur faculté de guidage en forêt (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Transects écologiques avec les Baka et Bakoya

Pays	Région	Village baka	GPS (en degré minute)		Observation	Année
			Latitude	Longitude		
CAMEROUN	Sud-Est	Elik-Melen	2,39328	12,66445	Présence Ecole Baka	2005
		Yen	2,32558	12,61837	Baka/Ndjem	2005
		Esso	2,27066	12,5665	Baka/Bulu	2005
		Bemvè	2,26128	12,54457	Campement agricole	2005
		Atak	2,55866	12,52832	Transit frontalier (Ayina)	2005
		Rivière Ayina : frontière naturelle Cameroun-Gabon				
GABON – Zone Minvoul	Nord-Est		2,23989	12,51143	Mewout 2	2005
			2,19022	12,48949	Mewout 1	2005
			2,1827	12,49976	Campement Baka Cameroun	2005
			2,10123	12,43375	Site chasse Baka Cameroun	2005
			2,09412	12,43375	Ancien site chasse Baka	2005
			2,09654	12,24335	Otore (Baka)	2005
			2,06812	12,28771	Zamata	2005
			2,10676	12,2254	Campement Baka/Fang	2005
		Doumassi	2,10723	12,18766	Environ Baka	2005
		Mféfé-Nlam	2,16256	12,13845	Environ 200 Baka	2005
		Oveng-Alen	2°04,646	12°11,156	Majorité Baka	2005
		Zangaville	2,07444	12,04132	Baka	2005
		Mimbang	2,19315	12,12676	Fang/Baka	2005
		Nkogakom	2,18189	12,13145	Fang/Baka	2005
Bitouga	2,11834	12,12954	Majorité Baka			
Pays	Région	Village bakoya	GPS (en degré minutes)		Observation	Année
GABON – Zone Mékambo	Nord-Est		Latitude	Longitude		
		Maboula	0, 40,388'	14 °17,420	Bakoya	2003
		Ekata	0° 40,668'	14 ° 17,969	Bakoya/Bungom	2003
			0°41, 278	14 °18,683	Point d'entrée en forêt	2003
			0°12,141	14 °18,620	Zone de petite chasse	2003
			0°43, 056	14 °18,877	Petite chasse	2003

		0°43, 530	14°18,607	Signes de chasse	2003
		0°43, 787	14°18,713	Pièges	2003
		0°46, 217	14°18,305	Extraction de miel	2003
		0°48,007	14°17, 422	Ancien campement de chasse	2003
		0°53,773	14°15,64	Signes de cueillettes et chasse (coupes)	2003
		0°54,917	14°14,804	Croisement de sentiers	2003
		0°56,069	14°15,091	Forêt de rivière (fin de transect)	2003

Source: WWF - Projet d'aménagement Minkebe-Mengame



Carte 2 : Projet d'aménagement Minkebe-Mengame/2008

Source: WWF -

Organisation sociale et clanique du groupe étudié

Sur tout l'étendue de l'aire géographique habitée par les Baka en Afrique centrale, l'on estime le groupe baka à 25000 individus *a minima* dont 42 clans (Leclerc, 2000). Les enquêtes socioéconomiques menées dans le nord-est du Gabon et particulièrement dans la périphérie nord-ouest du Parc National de Minkebe (voir carte ci-dessus) ont montré qu'il existe 15 clans baka, dont chacun garderait un lien de correspondance historique à un clan fang (Mvé Mebia, 2001). Ces liens séculaires interethniques nous ont permis d'élaborer le tableau ci-dessous.

Au Gabon, le groupe baka est estimé à 400 individus, *a maxima* dans la région de Minvoul (Mvé Mebia, 2001).

Qui sont les Baka ?

Grâce à quelques bribes de traditions orales recueillies, et à la question de savoir le sens du mot « Baka », voici la réponse :

(1) *Baka é ngoma bidé Ba/ka.*
Nga é kaka o pvé Fang, ba é kèba
Da ka nè.

(1) Baka renferme deux termes : Ba/ka.
Kaka est le terme qui désigne les Fang.
Baa veut dire ce qui se greffe.

A partir de cette bribe de tradition, on est amené à croire que la cohabitation Fang-Baka est une vieille histoire. Cependant, nous ne saurions dire avec exactitude si le terme "Kaka" s'applique exclusivement aux fang.

En guise de récit migratoire traduit en français :

« Les Baka sont un groupe d'hommes claniquement rattachés. Ils viennent de *kati*³ Ils firent plusieurs exploits sur leur itinéraire, parmi lesquels la percée du Moabi ou *mabé* (Baillonella Toxisperma) ou *Adzap* [en langue fang] (histoire d'odzambogha, même histoire chez les Fang). Mougombè et Mudjèmbo furent les artisans de cet exploit à l'aide d'un instrument appelé *koba* (hache). Après avoir percé le trou, ils aperçurent les Fang. Ces derniers cherchaient le chemin. Mudjèmbo orienta les Fang qui durent emprunter ce chemin ; mais ils avaient aussi soif et faim. Les deux pygmées allèrent chercher quoi leur offrir. A l'aide de leur *koba*, les deux pygmées se dirigèrent en forêt. Vers le crépuscule, ils apportèrent des fruits, du miel, voire des médicaments. Après le festin, les pygmées leur montrèrent le droit chemin » (Mvé Mebia, 2001). Cette légende baka converge dans les mêmes termes au sujet de l'itinéraire historique des Fang, qui sont passés par adzo mbogha, *Fang bese bengalor adzo mbogha* (Mbot, 1975). Si tous les Fang sont passés par là, cela ne veut pas dire qu'ils étaient les seuls, il y avait aussi les Baka (Cinnamon, 2004 : 17).

Le même récit continue :

« Dès lors, les Fang ont commencé à s'organiser en faisant l'agriculture. Aussi l'amitié entre nous et les Fang avait-elle commencé » (Messolbô, communication personnelle, 2000).

Chez les Baka, le terme clan est communément désigné par "*mbi*". Dans notre zone d'étude (secteur Mivoul) y compris Makokou et le Haut-Ivindo, nous avons recensé quinze clans baka autour du massif forestier de Minkébé.

Tableau 2 : clans baka et clans associés fang (sur la base de l'enquête de terrain effectuée entre 200 et 2002)

N ^{oo}	Clan baka	Transcription phonétique	Correspondant * fang
1	<i>Botolo</i>	bòtòlo	<i>Essansia</i>
2	<i>Ekuambé</i>	ékuámbe	<i>Essabôk</i>

³ Terme baka pour désigner le sud (point cardinal).

* Les correspondances se traduisent par les liens de parenté mythiques ou réels entre Fang et Baka.

3	<i>Essilo</i>	é̄sɪlō	<i>Yessôk</i>
4	<i>Essolo</i>	é̄sɔlo	<i>Essandône, Essobame</i>
5	<i>Likemba</i>	l̄ikembā	<i>Essissong</i>
6	<i>Makombo</i>	m̄akombo	<i>Essanyane</i>
7	<i>Mambè</i>	m̄ambè	<i>Essakuè</i>
8	<i>Mbongo</i>	mb̄ɔŋgɔ	<i>Essamenyung</i>
9	<i>Mobito</i>	m̄obitō	<i>Essane</i>
10	<i>Movpandzé</i>	m̄ovpa:z̄ɛ	<i>Essamessele</i>
11	<i>Ndôngà</i>	nd̄ɔŋgā	<i>Essangui</i>
12	<i>Ndzembè</i>	n̄zembè	<i>Yemveng</i>
13	<i>Yandzi</i>	jāŋzi	<i>Essambone</i>
14	<i>Mambè</i>	m̄ambɛ	<i>Bekuègn</i>
15	<i>Yendumu</i>	j̄ɛ:ndumú	

Impacts sociaux et économiques de la chasse

Célèbre pour sa haute valeur biologique (présence de nombreuses espèces animales et végétales) et entourée par une population humaine estimée à 70 000 habitants, la forêt de Minkébé est surtout caractéristique du fait de la forte population d'éléphants qu'elle renferme, la plaçant ainsi en première position des zones de prédilection des éléphants dans le Bassin du Congo avec plus de 30000 têtes (données MIKE, 2004). Ce bloc forestier localisé dans le nord Gabon est malheureusement l'objet d'une pression constante de chasse des éléphants.

Afin de connaître puis prévenir les impacts susceptibles d'affecter cette importante population d'éléphants, Minvoul (petite agglomération d'environ 6000 habitants située en périphérie Nord-Ouest du Parc National de Minkébé) a été choisie comme site pilote de suivi des menaces éventuelles à côté d'une aire d'évaluation de prélèvement des éléphants d'une superficie de 2375 km² (voir carte 2) qui a donné comme résultats : 104 éléphants tués en 2001, 77 en 2002, 70 en 2003, 50 en 2004, 35 en 2005, 25 en 2006 et 28 en 2007, soit un total de 489 éléphants tués en 7 ans. Qui sont les principaux acteurs et qui sont les commanditaires de cette activité persistante? Il y a longtemps, les Baka ont été identifiés comme principaux acteurs à la grande chasse d'éléphants à laquelle ils sont soutenus par leurs voisins Bantu et autres commerçants présents (impliqués dans les réseaux de commerce international) à la lisière de ce vaste massif forestier du nord-Gabon, avec pour conséquence aujourd'hui la mobilité des chasseurs Baka vers d'autres zones, l'abandon de leurs familles pendant une longue durée, manque d'encadrement (transmission d'éducation) à la progéniture, etc. Il est cependant déplorable de constater l'inégale répartition dans la part du gain entre « commanditaires » et « exécutants », souvent bénéficiaires au dixième (1/10^{ème}) du revenu total, qui varie en fonction du poids de la paire d'ivoires. En d'autres termes,

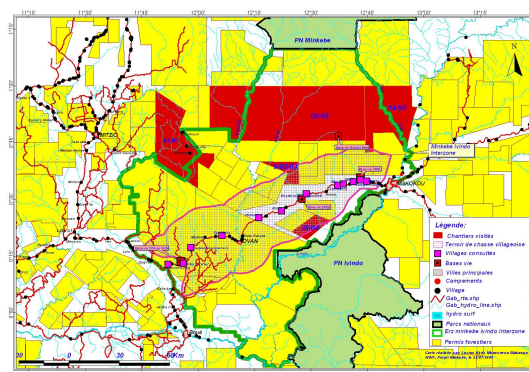
lorsque la vente des ivoires arrive à 200 000 f cfa (deux cents mille francs cfa) la part du chasseur sera inférieure ou égale à 20 000 f cfa (vingt mille francs cfa) qu'il n'obtiendra qu'au terme de toutes les transactions. Toutefois, les promoteurs de ce commerce à « circuit fermé » en Afrique centrale soutiennent que le prix du kilogramme d'ivoire au Cameroun (une des destinations ou étape de transit de l'ivoire en provenance de Minkebe) varie entre 22 000 f cfa à 25 000 f cfa ; alors qu'au Gabon, ce prix varie entre 15 000 f cfa à 18 000 f cfa.

Traditionnellement attachés à la « chasse » et à la « cueillette » les pygmées Baka du Nord-Gabon souhaitent cependant plus de considération pour leurs pratiques culturelles comme le *Libandhi* (occasion pour les communautés forestières de festoyer en mémoire d'un ou de nombreux parents morts dans le village) qui les oblige à continuer à dépendre de certaines ressources naturelles, comme la consommation de la viande d'éléphant.

Pour conserver et gérer durablement l'éléphant de Minkebe, ont l'habitude de dire les Baka, « il faut qu'on nous donne officiellement un statut d'abattage, et à travers cette activité, gagner de l'argent, au même titre que les exploitants forestiers »



Photo 1 : Site d'abattage éléphant PN Minkebe Ouest (E. Mvé Mebia, déc. 2007)



Carte 3 : Concessions forestières dans la partie sud du Parc National de Minkebe (Source : MEF, Gabon)

Implications juridiques des droits d'utilisation des ressources

Tout comme de nombreux pays du continent africain, le Gabon a ratifié la convention sur la diversité biologique le 14 mars 1997, après le Cameroun (19 octobre 1994) et le Congo Brazzaville (1^{er} août 1996). Cette convention, en tant que référentiel juridique, devant s'appliquer ainsi pensent certains. Elle, a pour objectif, la « conservation de la diversité biologique », « l'utilisation durable et équitable » des avantages découlant de l'exploitation des ressources (CDB 1992, article 1^{er}).

D'après la réglementation en vigueur au Gabon, l'exercice des droits d'usages coutumiers est libre et garanti, dans le domaine forestier rural, pour les membres des communautés villageoises, vivant traditionnellement à proximité de ce domaine, et sous réserve du respect des règlements restrictifs d'aménagement ou de protection (Loi 0016/01 ; article 253). Cependant, il convient de faire observer que le Ministère des Eaux et Forêts réglemente en cas de nécessité l'exercice des droits d'usages coutumiers pour les besoins de protection (Loi 0016/01 ; 255). Par

extension, cet exercice des droits d'usages coutumiers couvrent également les forêts domaniales classées et les forêts productives enregistrées (Loi 0016/01 ; 256).

En complément de la loi 0016/01 (Code Forestier en République Gabonaise) en vigueur, la loi sur les parcs nationaux du Gabon (Loi 003/2007) a été enregistrée le 11 septembre 2007. Au titre des usages coutumiers, celle-ci dispose que dans les zones périphériques des parcs nationaux, l'exercice des droits d'usages coutumiers, notamment la chasse, la pêche, l'élevage et la capture de faune sauvage, les activités agricoles et forestières, la cueillette de plantes, la collecte de minéraux ou fossiles est libre, sous réserve du respect des textes en vigueur et, le cas échéant, des stipulations des contrats de gestion de terroir ou du plan de gestion ((Loi 003/2007 ; article 16). Ce qui sous-entend que des contrats de gestion peuvent être conclus entre l'administration d'un parc national et les communautés locales de la zone périphérique (Article 19).

Pour le cas spécifique du Gabon, nous avons identifié des parcs, pouvant présenter une influence certaine dans les programmes de conservation des ressources naturelles (voir tableau ci-dessus).

Tableau 3 : Localisation des groupes dits « pygmées » et les aires protégées

Groupe ethnique	Aire Protégée désignée	Zone du pays
Baka	Parc National de Minkebe	Nord/Nord-Est
Bakoya	Parc National de Mwagna	Nord-Est
Babongo	Parc National de Waka	Centre
Babongo	Parc National de Birogou	Sud
Barimba	Parc National de Moukalaba	Sud-ouest

Depuis plus d'une décennie, le Gabon aspire au développement de son économie par l'écotourisme. Dans cette optique, les parcs nationaux doivent être bien gérés en y impliquant les populations autochtones et locales, car « leur culture est étroitement liée à la forêt, sans base écologique, elle meurt » (IPACC-WCS, 2005). Autrement dit, les parcs nationaux pourraient être une opportunité pour aider à conserver et valoriser les habitudes traditionnelles, savoirs, rituels et habitudes des communautés rurales, a priori, ne présentant aucune menace sur l'environnement.

Rappelons que l'idée de la conservation par l'établissement des parcs nationaux, est née aux Etats-Unis d'Amérique, au cours du XIX^{ème} siècle, à une époque de grave crise sociale impliquant les indiens et colonisateurs de « l'Ouest sauvage ». Le premier parc national du monde Yosemite fut établi dans les territoires du peuple Miwok (WRM, 2004) ; alors que l'établissement du parc de Yellowstone provoqua lui aussi un conflit avec les indigènes locaux, situation qui a suivi des revendications sociales aux Etats-Unis (WRM, 2004).

En 2008, un rapport de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP/UA) indique qu'au Cameroun, « les zones protégées constituent aussi une menace pour les droits des pygmées à la terre. Dans la deuxième plus grande aire protégée du pays, réserve du Dja (5260 km²) où on trouve certains campements des Baka (environ 4000 personnes), les droits des communautés ont été abolis (...) une évaluation effectuée en 1994 a conclu de la nécessité de la participation de la communauté locale à « la planification et prise de décision sur la zone protégée était ».

Non loin de la Réserve du Dja, en République Centrafricaine (RCA), le Parc National de Nzanga-Ndoki (1222 km²) et la Réserve tampon spéciale dans la forêt dense de Dzanga-Sangha (3159 km²), ont été créés en 1980. Située dans le sud-ouest du pays, la zone protégée a été érigée sur une terre traditionnellement occupée par les Baka (CADHP/UA, 2008). Le même rapport souligne pour le cas spécifique de la RCA, que « la délimitation de cette zone a été déclarée, sans consulter les populations locales », réduisant ainsi la surface utilisée par les Baka, pour la chasse et la cueillette. Le rapport souligne par ailleurs, qu'un projet du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), en collaboration avec le gouvernement de la RCA, est « en voie de créer une nouvelle aire protégée qui permette aux peuples locaux d'entreprendre leurs propres activités » et fait observer que « les droits des Baka ne sont pas mentionnés ». Concernant la place accordée aux peuples autochtones, en matière de projets de conservation, la déclaration des principes sur les peuples autochtones et la conservation (élaborés en 1996) est considérée comme principal instrument d'orientation de la politique de WWF. « Elle contient à la fois, les éléments de sauvegarde, qui évitent les impacts négatifs des droits sur les ressources humaines et coutumières des peuples autochtones et un engagement positif qui tend à développer les partenariats durables avec les autochtones et les communautés traditionnelles pour la conservation et la gestion durable de leurs terres et territoires (Springer, 2007). A cet effet, « WWF reconnaît que, sans les droits des peuples autochtones, il n'y a d'accords constructifs qui puissent être établis entre les organisations de conservation et les groupes de peuples autochtones » (WWF, 1996).

Les Baka du Nord-Gabon sont « un des rares groupes (localisé entre Minvoul, Makokou et Bélinga) non-bantu, d'origine oubanguienne, dont le parler révèle l'usage de la suffixation⁴, au lieu de la préfixation, caractéristique des langues bantu » (Mayer et Voltz, 1989 : 48).

D'après les archives des ressources minières de Minkébé, consultées, il y a quelques années, cette région n'a plus fait l'objet de campagnes de prospections minières jusqu'en 1946, par les opérateurs français (Ministère des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques, archive non daté). Mais les recherches historiques indiquent la présence du fer sur 3 sites, dont Minkebe (60 millions de tonnes), Belinga (560 millions de tonnes) et Batouala (100 millions de tonnes)⁵.

l'exploitation du minerai de fer de Bélinga, dont le démarrage des travaux est prévu pour début 2010 (Lebas, 2008 : 3) « risquerait toutefois, au plan écologique, de connaître un chaos (...) si toutes les parties prenantes ne sont pas associées » WWF/conservateur du Parc National de Minkebe, 2008).

A la lumière de cette situation, Minkebe-Bélinga peuvent être perçus comme « site critique ». Autrement dit, les sites incluant les intérêts aussi divergents que variés, à savoirs : aire protégée, concessions forestières, concessions minières, activités de pêche, etc. D'autres critères (forêt sacrée) peuvent être pris en compte à la suite « d'évaluations systématiques » (Banque Mondiale, 2003 : 4).

Dans le contexte de la préservation et de la conservation de la diversité biologique en Afrique centrale, le cadre institutionnel a été renforcé depuis quelques années, notamment par la mise en place d'un plan de convergence sous-régional, dont

⁴ Au plan linguistique

⁵ Ces chiffres sont rapportés par le Ministère des Mines.

l'objectif se résume par « une gestion durable et concertée des ressources forestières de la sous-région et un réseau d'aires protégées représentatifs de la diversité biologique et des écosystèmes, pour le bien-être des populations et l'équilibre de la planète ». Adopté par les Chefs d'Etats à Brazzaville en février 2005, ce plan devait prendre en compte, la dimension humaine, par le « renforcement de l'implication des peuples autochtones comme acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de ce plan de convergence » (FIPAC, 2007).



Photo 2: Imfondo13-04-2007
Source: Mvé Mebia E

Il convient de souligner que le plan de convergence a été adopté par la Conférence des Ministres en charge des forêts, réunis à Yaoundé du 4 au 7 décembre 2000, revu et amélioré en 2003, grâce à la facilitation de la FAO, à travers le projet d'appui et de renforcement institutionnel de la COMIFAC et de l' Alliance Banque Mondiale/WWF (COMIFAC, 2004). Cependant, la question du lien entre populations autochtones et développement a été réitérée à l'occasion du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) tenu au Congo Brazzaville du 10 au 15 avril 2007. L'idée de prise en compte des préoccupations et spécificités des peuples autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles fut évoquée, ainsi que la « protection et la promotion du savoir-faire traditionnel des peuples autochtones en matière de gestion de la biodiversité » (FIPAC, 2007).



Photo 3 : Participants au FIPAC/Imfondo/10-15-04-2007
(Source : Mvé Mebia), E

Sédentarisation et semi-nomadisme des Baka

Lors de nos premières enquêtes socioéconomiques de terrain, commencées en 1999 et terminées en 2001 dans le secteur Minvoul, au nord du Gabon, à environ 20 km de la frontière avec le Cameroun, il nous a paru nécessaire de prendre en compte du critère "âge" avec quelques interlocuteurs du groupe baka. C'est ainsi qu'au sein du village Mfélé-Nlame (quartier voisin d'Awagha), en périphérie de la ville de Minvoul qu'il nous fut proposé un homme, père d'une nombreuse famille, guérisseur, restant toujours au "corps de garde" (case à palabres), son nom : Messôlbô Edou. A la question de savoir la date de son établissement dans le village, avec sa famille, et quels étaient les différents villages abandonnés (?) le sexagénaire répondit : « Nous avons connu le village grâce au notable fang d'Etamentang, appelé Bebè Meye. Quant aux différents villages abandonnés, je citerais : Pèkè (mon lieu de naissance), Zoua (village Ndzem), Nkolégneng et Momibonga. Du côté du Gabon, nous nous sommes installés à Etamentang, soit 5 villages » (Messôlbô Edou, clan Ndzèmbè, communication personnelle, 2001)

La deuxième personne interrogée sur les mêmes points que la première, était un plus âgée, considérée comme parmi les gardiens de la tradition dans le village, répondit : « le point de départ de mon itinéraire est du côté du Cameroun, où vivaient mes aïeux. Là-bas, nos anciens villages étaient : Andôk (localisé à côté de la rivière Melene), Mintebe (localisé à côté de la rivière Ndala), Mokakassa (localisé à côté de la rivière Fame). Dans la partie gabonaise, nous habitons respectivement : Ngbanda (non loin d'un site appelé Oyem), Mval, Londo (ou Bangui, situé à côté d'Evinayong), Mimbachè (non loin de la rivière Egnass), Ngbé (vers le village Sélé actuel), Nkout (ou Sagou, site de Ebara) et Kombo (site actuel), soit 9 villages abandonnés » (Ebiô Ebôlfou, clan Mombito, communication personnelle, 2001).

Un autre Baka, interrogé le 12 juillet 2001 au village Bitouga, a, dans la foulée de notre entretien, nous a donné quelques éléments sur son état civil. Aussi, nous a-t-il informés sur son lieu de naissance. D'après lui, il est né à Ekele-Dja du côté du Cameroun (Amaya Bandze, clan Ndongé, communication personnelle, 2001).

Ce phénomène est connu dans l'ensemble des villages habités par les Baka du secteur Minvoul, dont la tranche d'âge est comprise entre 50 et 80 ans, et au-delà, mais il faut souligner la constance d'envies manifestes de retour en forêt, pour des activités de chasse et de cueillette, avec pour conséquence le développement de l'activité cynégétique, étudiée ensemble dans nos différents échanges. A cette étape, qui marque (peut-être) la fin d'un long parcours, débute une nouvelle période de transition, qui implique un changement de résidence, qui résulte du passage de la « mobilité résidentielle » (Residential Mobility) à une « mobilité logistique » (Logistical Mobility) avec pour conséquence la stagnation ou diminution de fréquentations en forêt (Matsuura, 2007). Mais, il n'y a pas de doute sur le fait que tout le système de pensée repose entièrement à la forêt.

Le résultat de cette étude nous a donné des estimations annuelles de prélèvement d'éléphants ;

Statistiques issues de prélèvements des éléphants en périphérie du Parc National de Minkebe (2001 – 2007)

Tableau 4

Eléphants prélevés	Années						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	104	77	70	50	35	25	28

Bien qu'en baisse considérable, le quota d'éléphants tués par les Baka, en 2007 (voir tableau ci-dessus) comparativement aux années antérieures, résulte probablement du travail de terrain mené par les agents du Ministère des Eaux et Forêts, en collaboration avec le WWF. Cependant, le développement d'une activité éco touristique en milieu baka a semblé pertinente (Mvé Mebia, 2001), car les populations autochtones et locales peuvent tirer des bénéfices de la conservation.



Photo 4 : Réunion avec les Baka, Mféfé-Nlame
(Source : Mvé Mebia, E 2005)

Toutefois, devaient confirmer, certains exécutants (Baka) l'implication des autorités (censées appliquer les mesures de conservation) dans le « business ». Quant au service local en charge des Eaux et Forêts, par le biais de son chef, nous avons contacté, il a déclaré : « Nous pouvons bien contribuer à la conservation et la gestion durable des ressources fauniques dans le Haut-Ntem, pourvu qu'on mette quelques moyens, tel que le support de communication moins coûteux que le téléphone pour être en contact permanent avec les services d'intervention... »

Sur le site même de l'abattage (voir photo 1), nous avons initié un entretien collectif avec les chasseurs Baka sur les raisons de cette activité voici la réponse :

« Votre question est fondamentale, et pensons aussi que notre réponse est fondamentale. Si nous pratiquons la chasse à l'éléphant, c'est parce que nos parents nous ont élevé grâce à cette viande. Par la suite, nos parents nous ont légué le pouvoir d'exercer cette activité qu'on ne pourra malheureusement pas laisser comme le souhaitent certains. Cependant, il est possible de réduire le quota de prélèvement, et cela nous amène à interpeller les autorités pour ouvrir les débats, et qu'elles nous disent le quota qui nous revient... »

A la question portant sur le partage du « produit » (viande + ivoires), notre interlocuteur a réagi :

« la viande est divisée en deux parts égales, le propriétaire du fusil prend sa partie et nous prenons la notre. A chacun de décider s'il veut manger ou vendre (...). Le morceau coûte 2 mille f cfa. Cet argent nous permet d'acheter du savon, du pétrole, des habits, le sel, le tabac et l'alcool. Quant aux pointes d'éléphant, généralement, c'est le propriétaire qui est chargé de les vendre, et le prix est fixé en fonction du poids. Pour un gros pachyderme, nous pouvons gagner 50 mille ou 60 mille f cfa⁶... » (WWF-Report, 2007).

Reconnaissance de l'activité cynégétique à faible impact ?

A l'échelle territoriale du Gabon, il est connu que les Baka sont « chasseurs-cueilleurs ». Néanmoins, s'ils sont impliqués dans la grande chasse à l'éléphant, « ce n'est pas uniquement pour leurs seuls besoins alimentaires » (WWF-Report, 2008). Certains de leurs rites traditionnels, tel que *libandhi* (manifestations funéraires) nécessitent souvent l'usage des peaux d'animaux, mais aussi la consommation de Ya (viande d'éléphant) pendant ces moments de réjouissance en mémoire du défunt. Toutefois, les chasseurs savent qu'il existe une loi établie par le gouvernement, sur les espèces « intégralement » et « partiellement » protégées. Par ailleurs, si le code forestier reconnaît les usages coutumiers, il ne spécifie pas au cas par cas les conditions d'usage de la faune. Lors d'une récente mission de tournage d'un film documentaire sur la forêt de Minkebe, le vieux patriarche Baka a sollicité la médiation de l'équipe de WWF, pour transmettre aux décideurs de « statuer sur le nombre d'éléphants qui doivent être prélevés » (Nze Minkoume, clan *Essilo*, communication personnelle, 2006). Cette préoccupation locale demeure.

Avec la sédentarisation, les habitudes traditionnellement entretenues en forêt se font aujourd'hui monnayées, ce qui a pour conséquence la mise en place de nouveaux services, impliquant de *facto*, le développement des services à cheval sur deux pôles, c'est-à-dire, entre la forêt et le village (Mvé Mebia, 2001). Ainsi, avec la sédentarisation et le développement des rapports sociaux, le système de mobilité de chasseurs-cueilleurs a changé (Mvé Mebia, 2002, Matsuura, 2007). Cependant, même si les disparités demeurent, les Baka et les Babongo, qui ont pour voisins immédiats les Fang, les Tsogho et les Massango « vivent de manière symbiotique et mutualiste sans beaucoup de conflits à propos des ressources naturelles ». Les Babongo vivent dans les mêmes villages que les agriculteurs Tsogho (Matsuura, 2007), tout comme les Baka vivent dans les mêmes villages que les Fang (Mvé Mebia, 2001).

⁶ Entretien réalisé sur le site d'abattage de l'éléphant en décembre 2007.



Carte 4. Site de recherche au Gabon (Matsuura, 2007)

Concepts et actions en faveur des peuples autochtones

Dans le cadre du plan de convergence sous-régional (COMIFAC, 2004) et conformément à certains axes stratégiques (voir l'axe 8 – Recherche – Développement), un premier projet pilote « communautaire » (Projet de conservation et de valorisation du Parc National de Minkebe et de sa périphérie par les Baka du Haut-Ntem) a reçu l'appui de CARPE (Programme Régional de Conservation en Afrique Centrale) en 2006. Ce projet, malheureusement n'est pas allé à terme, à cause de l'amalgame de l'exécution tardive dudit projet (Mvé Mebia, 2006).

En 2006 (mois de novembre), à travers un projet mené de concert entre le Ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale et les ONG autochtones gabonaises (l'Association Edzengui, MINAPYGA...) l'opération « Etablissement des pièces d'état-civil » a été appuyée par l'UNICEF et mis en œuvre par le Ministère des Affaires sociales et celui de l'Intérieur. Cependant, les communautés baka de Minvoul tentent toujours de développer un programme sur l'écotourisme communautaire.

L'association MINAPYGA (Mouvement Indigène National Pygmée du Gabon) a, quant à elle, réalisé :

- Le soutien d'une coopérative agricole pilote à Mékambo, en 2004
- Distribution des casseroles aux femmes pygmées à Mékambo en 2004
- Distribution des fournitures scolaires aux enfants pygmées de Mékambo en 2004
- Implantation de deux centres d'alphabétisation au profit des pygmées de Mékambo, en décembre 2005,
- Lancement des jeux traditionnels des peuples autochtones de Mékambo en vue de les introduire dans les programmes sportifs modernes (Odambo Léonard, Bakoya, Président de MINAPYGA, communication personnelle, 2008)

Avec la mise en œuvre du projet "Mesures d'accompagnement du projet Ntem" soutenu par l'Union Européenne (2005), par la réalisation des plantations

communautaires, deux raisons semblent justifier l'échec de ce projet : une bonne étude préalable du projet (1) l'organisation des structures familiales (2), car « le système de filiation définit des règles de conception dans la réalisation des travaux agricoles (...). Par sa fonction classificatrice et ses règles, la parenté a évidemment des implications lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre un projet de développement et de conservation. Une connaissance des règles de résidence et de mariage par exemple, permet d'expliquer la mobilité spatiale d'une population, ses aires d'échanges de base ou de femmes » (Bahuchet, et Leclerc, 2000). C'est sur ces principes que quelques recherches préalables ont été effectuées au Gabon, pour connaître l'histoire de la famille, des lignages ou des clans au Gabon (Mayer, 1992, Mvé Mebia, 1999) et en déduire les caractéristiques sociales et économiques de chaque composante.

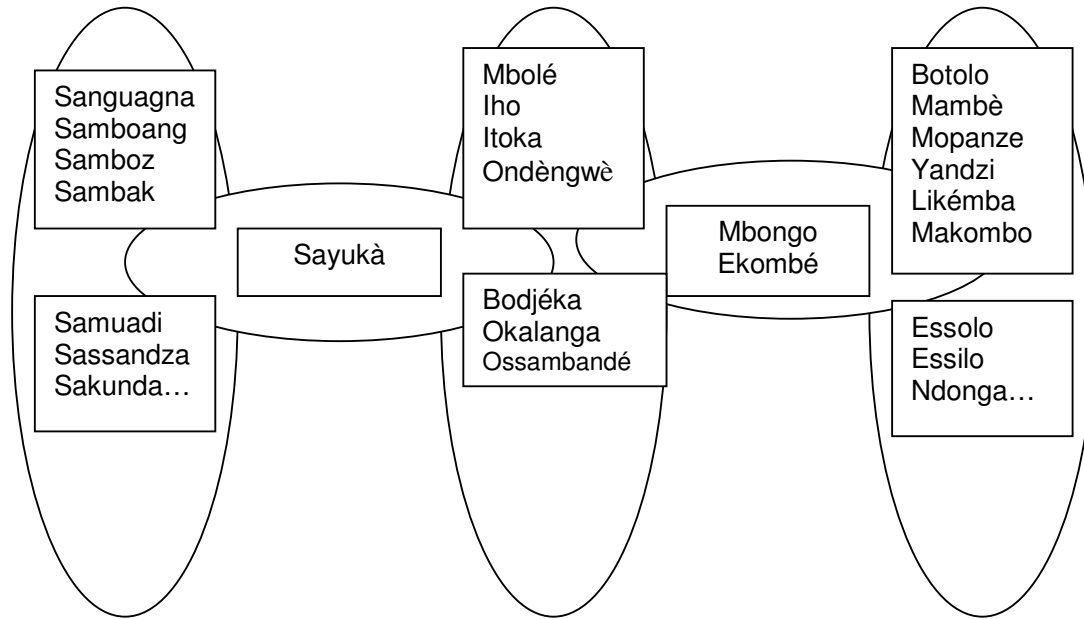
Dans la région de la Zadié (Mékambo) où nous avons séjourné du 30 avril 2003 au 17 mai 2003, dans le cadre de l'étude socioéconomique transfrontalière Dja-Odzala-Minkebe (WWF, 2003), quelques entretiens réalisés dans l'axe Mékambo-Ekata (55 km) nous ont permis d'identifier les clans ou lignages kola (koya), à savoir : **Samuadi, Sanguagné, Sasandza, Sakundà, Sambak, Sayukà, Samboz, Samboang**. Notre interlocuteur (Bungom) déclara : « les koya seraient arrivés dans la région de Mékambo en 1936, en provenance du Congo. A cette période, les échanges aidant, les Bungom acceptèrent de cohabiter avec les « inconnus », à condition que ces derniers intègrent une famille ungom. C'est ainsi que commençait le brassage des coutumes». Notre interlocuteur précisa que tous les clanonymes dont le prédicat (préfixe) s'identifie par « **Sa** » appartiennent au groupe 'Muesa' (Djandé Mazungu Joachim et Makebe Pingo, clan *mbolé*, village Ekata, communication personnelle). Les mêmes sources confirment que, de par le passé, l'espace, longeant la zadié à sa source 'Mulè' (environs de la source de la rivière zadié) à la Djoua, étaient habités par les Bungom.

Assimilation culturelle de certains groupes pygmées

Dans le cadre des activités socioéconomiques effectuées dans le département de la zadié (Mékambo) sur les axes Mékambo-Mazingo et Mékambo-Ekata dans le nord-est Gabon (2003), nous avons tendu notre questionnaire (collectif) aux chefs de village pour connaître les différents clans, désigné *Ikaka*. Dans certains villages comme Mekouma, nous y avons noté 6 *ikaka*, à savoir :

- *Iho,*
- *Itoka,*
- *Ondèngwè,*
- *Bodjéka,*
- *Okalanga,*
- *Ekombé.*

Au terme de cet entretien, je me suis donné une hypothèse théorique de l'apparentement entre groupe hongwè (des clans *Ekombé* et *Mbongo*, géographiquement situés dans les villages, Mekouma (N=0°48,607' ; E=14°04, 485') et clan *Mbôngo* rencontré dans le village Mandombo (N=0° 40, 205' ; E=14° 17, 161') ; et groupe baka (des clans *Ekuambè* et *Mbôngo*), rencontrés respectivement dans les villages baka de Minvoul, à savoir : Bitouga (N=02° 07, 083', E=12° 07, 782') et Oveng-Alène (N=02° 04, 646' ; E=12° 11, 156'). De cette présentation, nous avons obtenu la combinaison (voir figure).



A. Groupe Kola/Koya

B. Groupe Hongwè

C. Groupe Baka

Ces diagrammes indiquent trois ensembles ethniques partageant le même environnement physique. Les clans ou lignages identifiés pour chaque groupe, nous a permis d'observer les lignages ou clans 'intermédiaires', à savoir, le clan **Sayukà** (issu des Koya et Hongwé) et les clans **mbongo** et **ekombé** (issus des groupes Hongwè et Baka).

L'étude menée entre la rivière Ivindo, Mazingo et Ekata (deux villages occupant la position extrêmes du département de la Zadié) nous a permis d'identifier deux clans baka, à savoir **mbongo** (dans onze villages bantou) et **ékombé** (dans deux villages bantou). – voir le tableau sur les villages et les clans –

Ces trois ensembles composés des Koya, Hongwè et Baka, ainsi que le Bungom nous ont permis non seulement de mettre en évidence l'ensemble des clans Bungom du village Ekata, mais aussi la fondation de celui-ci. C'est ainsi que nous y avons obtenu les clans : **Samalélo, Yehéssa, Sambéyani, Sassabi, Samayawé, Sayukà, Sassandza, Sanguagna, Samboang, Samwadi.**

Quant à la fondation du village Ekata, notre interlocuteur révéla que le nom **ékata** vient de **dikata**, par sa fondation. *Dikata* (site de végétation dense et touffue) est un site que les Bungom avaient occupé, mais qui était difficilement accessible vers 1950, en provenance de la Haute Zadié. En remontant dans le passé, notre interlocuteur a dénombré 7 villages (avant l'occupation de l'actuel site) qui sont : **1. Matéa 2. Koumamoutou 3. Angonda 4. Babangoué 5. Angomba 6. Ekata. 7. Ekata.** (Djiandé Mazoungou, communication personnelle).

Dans le regroupement de villages Ekata-Maboula-Ilaonènè, la classification des clans distincts selon les groupes en présence, excepté le mahongwè, n'est pas une tâche aisée. Le Koya se confirme comme « une variété de l'ungom » (B 22 b) selon Guthrie (1971). Le résultat est que le bakoya parle la même langue que le bungom (Mayer, 1987).

Scolarité en milieu pygmée : cas de l'Ecole publique d'Ekata

Dans le but d'évaluer le degré d'implication des enfants koya dans la vie scolaire, une enquête fut menée dans le village Ekata, le 10 mai 2003, au sein même de l'établissement scolaire, auprès du responsable de l'établissement.

Le choix de ce village se justifia non seulement pour son statut de regroupement de villages, mais surtout du caractère multiethnique qu'il présente. On y dénombre trois groupes ethniques, à savoir : Bungom, Mahongwè et Bakoya.

D'après le chef de village, que nous avons rencontré dès notre arrivée, le groupe koya est majoritaire et représente 80% de la population du village. Ici, les Bakoya sont représentés au sein de la chefferie de ces villages regroupés.

Composition de l'effectif scolaire par groupe

Au titre de l'effectif total des élèves inscrits en début de l'année scolaire 2002/2003 au sein de l'école publique d'Ekata, nous avons noté 157 élèves en début d'année (octobre). D'après le Directeur de l'établissement, cet effectif a régressé de plus de la moitié. Parmi les abandons, seuls les enfants issus des ménages koya étaient indiqués. L'effectif total d'élèves présents jusqu'en fin d'année était de 58. Cet effectif est réparti dans le tableau ci-dessous comme suit :

Tableau 5 : Répartition des élèves (issus des 3 groupes ethniques) par niveau d'étude.

Effectif et niveau d'étude	Bungom		Bakoya		Mahongwè	
	G	F	G	F	G	F
CP1	6	2	8	3	1	1
CP2	1	3	2	3	1	1
CE1	4	5	1	1		2
CE2	1	2				
CM1	1	1			2	2
CM2	1	1			1	
Total	14	15	11	7	5	6

L'interprétation du tableau ci-dessus montre l'irrégularité des enfants koya à l'école. D'après l'institutrice, « cette régression d'enfants koya, pourtant majoritaire (80 élèves) en début d'année se justifie essentiellement par :

- la négligence ou refus affiché par les parents de cotiser les frais de la mutuelle scolaire,
- l'attachement des parents aux activités de chasse et pêche, plus que toute autre activité,
- A chaque saison sèche, les villages sont abandonnés pour un séjour en forêt par groupe familial, y compris les élèves officiellement inscrits ».

Aussi, notre interlocuteur, devait-il compléter, « nous constatons souvent que l'élève qui s'absente de venir à l'école, se retrouve en train de vendre le gibier le soir » (Ilambi Mbimba Pierre Noël, communication personnelle).

Dans la périphérie nord-ouest du Parc National de Minkebe où vivent environ 400 baka, 150 enfants ne sont pas scolarisés. Le taux de scolarité au sein de la communauté baka de la région est de 1% (Mvé Mebia, 2001). Les raisons de faible taux de scolarité sont les mêmes que celles évoquées chez les Bakoya. Lors de notre étude en 2003, nous étions informés du passage des prospecteurs miniers.



Photo 5 : Doumassi : quelques enfants et parents baka
(E. Mvé Mebia, mars 2005)

Coexistence interclanique Baka-Hongwè-Kota-Ungom-Kwélé

Tableau : villages et clans de la région de Mékambo (nord-est Gabon)

Villages	Groupes socio-ethniques	Clans
Itoumbi II	Ikota, Bungom, Bakoya, Baka	Bokunda, Mbongo, Sabulolo, Sangwagna Ilombi, Sakunda, Dabomo, Mehezu Oyemba, Samwadi, Bosenwu
Imbong	Kwele, Bungom, Mwesa, Bakoya, Ikota	Sabenga, Samboz, Sasel, Sasolu, Satsenda, Satsendika, Iboh, Sasir, Sayenda, Sawis
Etakangaye	Ikota, Bungom, Bakoya	Bedjonwu, Bongoye, Masaka, Mbongo, Nguma, Sasaza, Alombayi, Samwadi, Sayenda, Sadunga
Ehanzo	Ikota, Mahongwe, Shake	Isseke, Mbawu, Mahele, Sabuyaka, Sabukaza, Sabuguenza, Ngomako, Sabukobo, Mwemba, Molanda, Mbongo
Ingoualandjondjo	Ikota, Mahongwe	Zembi, Bognoyi, Zimba, Miongo, Bongoye, Bwelo, Bwoko, Molanda, Bognanga, Bokodi, Bokuluna, Bokola, Bokuedi, Bongwale, Mehanza, Issele
Ikei Boka-Boka	Ikota, Kwele	Mbongo, Eyambe, Bongomba, Sabea, Datsela, Miongo, Bongoye
Mbela Baya	Ikota	Bondole, Bozokou, Issele, Ibenga, Mbawu, Ngongwe, Mbongo, Basaka, Bongoye, Bongwasito, Butola, Bendjongo
Zambakangaka	Ikota	Ngomangwe, Bonyanga, Mbongo, Mwemba, Bongwale, Mekandje, Bombela, Bedjongo, Bonyundje
Batouala	Ikota	Isseke, Sibaka, Ngomungwe, Bonyanga, Bozembi, Mekandje, Mwembe, Bongwale, Datsela, Bongoye,

		Mbongo, Bohenza, Dakoma
Bonamaza	Mahongwe, Ikota	Ikoyi, Molanda, Ipundje, Bongoye, Bonyanzeke, Tsalo, Samaku, Mbongo
Massaha	Ikota, Shake	Samaku, Sabodji, Bondjiya, Mbongo, Bombiya, Bazodji, Bopasi, Ngongwe, Bongoye, Weba, Issele
Malassa	Mahongwe, Bungom, Ikota, Shake	Samakono, Samutondo, Sanga, Samundede, Samuna, Sapaz, Sabukombo, Molanda, Buma, Bongoye, Ekombe, Bokongo, Mengozo, Mbongo
Mekouma	Mahongwe,	Ngambi, Itoka, Ondengwe, Bokalanga, Tsilambu, Mulembe, Iho, Bongoye, Ekombe, Onyemba, Bweko, Odjeka, Molanda, Mbembangoye
Ilahounene	Mahongwe	Bokalanga, Bohindwe, Sakunda, Mbole, Issele, Itoka, Samokumu, Ngambi, Sabukaza, Ngombu, Olemba, Isseka, Satse, Boleko, Odjala, Olemba
Ekata	Bungom, Mahongwe, Bakola	Sambeyani, Sansaza, Samayawe, Mbole, Sasabe, Masaka, Samwadi, Mbongo, Sayuka, Sanguagna, Sakunda, Sambak, Samboz, Sambwang, yesa,

Rappel des attentes du panel et discussion

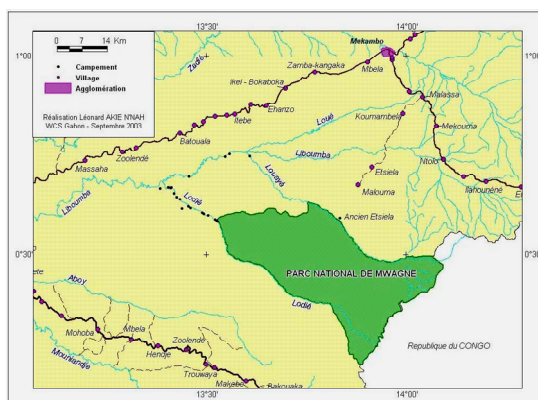
Compte tenu de l'expérience acquise sur le terrain, et sur la question de savoir comment concilier savoir traditionnel et développement, nous reprenons ci-dessous les attendus par rapport à notre sujet, à savoir :

- i) Quel cadre réaliste peut être la base de la coordination dans le processus de planification impliquant tous les acteurs essentiels (autochtones) dans les efforts visant à atténuer les effets de la mondialisation et les changements environnementaux?
- ii) Qui sont les dépositaires des connaissances autochtones de l'Afrique? (cas du Gabon)
- iii) Comment les conceptions et les intérêts des peuples autochtones d'Afrique peuvent influencer le processus de planification de l'atténuation des stratégies de lutte contre les impacts de la mondialisation et le changement climatique?
- iv) comment les traditions socioéconomiques ou culturelles locales spécifiques en Afrique, peuvent conditionner le processus de développement durable par la collaboration dans la construction de l'image de l'Afrique?
- v) Comment le capital intellectuel, social et humain existant de l'Afrique peut être utilisé pour enrichir le mécanisme de coordination institutionnelle dans le processus de planification des mesures d'atténuation du changement climatique et contre la mondialisation?
- vi) Quelles sont les connaissances autochtones (CA) les plus utiles pour les mesures d'atténuation sur la dégradation de l'environnement, causée par la mondialisation?

Dans la perspective de l'après-pétrole, le Gabon a entrepris un vaste chantier de réformes structurelles pour améliorer la gestion de ses ressources naturelles, par la mise en place d'un Programme Sectoriel Forêt Environnement. L'un des grands objectifs de ce programme consiste à mettre l'accent sur la « Bonne Gouvernance » et « l'implication directe des communautés locales » (Schmidt-Soltau, 2005 : 11). Par rapport à ce contexte spécifique, de nouvelles orientations sont envisageables,

par exemple l'implication des systèmes éducatifs dans une plus grande importance des principes écologiques et environnementaux et des objectifs de conservation issus des cultures et des traditions locales (FPP, 2003 : 10).

Carte 5 : périphérie nord-est du parc national de Mwagna : localisation des Bakoya-Bungom-Mahongwè (source : WWF Gabon, 2007).



Recommandations

Depuis la Conférence de Rio de Janeiro (1992) à la Conférence de Durban (2004) les principales directives formulées, en vue d'une gestion durable de la diversité biologique ont intégré la nécessité de la prise en compte de la dimension culturelle.

En d'autres termes, considérés comme un « Bien commun », la diversité biologique doit être régulée à partir de deux directives : cogestion des aires protégées (Aires protégées désignées par le gouvernement, où le pouvoir de décision est partagé) et les « Aires Conservées par les Communautés » (écosystèmes naturels modifiés (...) et valeurs culturelles, volontairement conservées par les communautés autochtones et locales, à travers les coutumes et autres moyens efficaces) (2004).

Si, depuis un certain temps les programmes de conservation ont intégré la notion de respect des espaces sociaux (Colchester, 2003 : 51) il est aussi important que les savoirs traditionnels soient formalisés (Crawhall, 2005) dans la recherche des bons outils pour la conservation.

En termes de recommandation, nous reconduisons les points de vue formulés par les autochtones, à savoir :

- 1) l'institutionnalisation du FIPAC, cadre juridique des populations autochtones d'Afrique Centrale
- 2) Mise en œuvre du plan de convergence avec l'implication des peuples autochtones
- 3) La prise en compte des préoccupations et spécificités des peuples autochtones, dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté
- 4) La mise en place au sein de tous les Etats d'un mécanisme d'évaluation de l'impact des projets et programmes sur les peuples autochtones (FIPAC, 2007).
- 5) La création par les gouvernements d'un environnement favorable en formulant des programmes et une législation d'une manière consultative et participative pour l'établissement et la gestion plus efficace des territoires

protégés, gérés et appartenant aux communautés (CDB, Atelier Sous Régional, Libreville 2008).

- 6) Sauvegarder et promouvoir le patrimoine linguistique et culturel des peuples autochtones, conformément au plan d'action de la Déclaration de l'Unesco (2001).

A travers certaines initiatives (comme l'atelier sur la diversité biologique de Libreville), l'accent a été mis sur la 'Bonne Gouvernance' qui, par ailleurs est définie comme «gouvernance qui repose sur le pouvoir, rapports, responsabilité et transparence ». Certains le définissent comme « interactions entre les structures, processus et traditions qui déterminent comment le pouvoir est exercé, comment les décisions sont prises sur les problèmes d'intérêt public et comment les citoyens ou d'autres parties prenantes y sont impliquées. Elle est donc la combinaison des politiques explicites et implicites, des pratiques et des institutions qui affectent la vie publique » (IUCN, 2004).

Note : Nous proposons dans la présente étude (Annexes 1, 2 et 3) le projet d'un travail participatif sur la faune et la flore avec les Baka du Nord-Gabon, en vue du développement d'un projet national d'écotourisme sur les peuples autochtones.

Conclusion

Au plan écologique, notamment avec la création de 13 parcs nationaux (environ 10% de son territoire) le Gabon a connu de grands progrès. Toutefois, les catégories et plans de gestion des paysages (*landscape*) restent à définir (UICN, 2004, WWF, 2008). Au demeurant, dans le cas spécifique du Nord et Nord-est Gabon, où vivent les populations Baka et Bakola, il est envisagé la mise en œuvre du projet d'exploitation du fer de Bélinga, dès 2010 (Brainforest, 2008). L'événement est de taille, d'après le constat établi par de nombreux experts, car « la région est appelée à connaître un développement sans précédent (...) si rien n'est fait en termes de canalisation de développement, ce sera un chaos total », a fait observer le conservateur du Parc National de Minkebe (2008). Considéré comme un objectif à atteindre, aussi bien par les acteurs de la société civile (ONG) que les décideurs publics (gouvernement) et opérateurs économiques (compagnies forestières et minières), la notion de développement, comme l'a soutenu Christoph Von Fürer-Haimendorf (cité par Obadia, 2008) ne présente-t-il pas un « risque d'érosion » de modes de vie traditionnels ? Récemment, j'effectuai une mission d'échanges sur la gestion des ressources naturelles avec les communautés, du 10 au 16 avril 2008 à Minvoul (périphérie Nord-Ouest du Parc National de Minkebe), le gouverneur de la province du Woleu-Ntem (Nord-Gabon) voulait savoir notre approche à travailler avec les Baka, je lui ai répondu que l'approche méthodologique à développer avec les Baka est pluridisciplinaire. Tout en notant l'importance de la forêt, le 'développement' pourrait aussi résulter de l'attitude observée face à celle-ci, comme le soutient ce proverbe baka : « ***Li mbé, na hosolo bidé*** ». Autrement dit, « tout arbre qui donne des fruits ne mérite pas d'être coupé ».

Références

- AKWA NEKA, Géorges, GAMI, Norbert, NTONGBO, Anne, MABAZA, Gustave, MVE MEBIA, Emmanuel, MIKALA, Rufin, 2003 : *Rapport synthétique d'études socioéconomique de la zone transfrontalière Dja-Minkebe-Odzala*, WWF, Gabon, 64 p.
- Association Edzengui, 2006 : « Projet EB/ETT, Ecole Baka/Ecole des Traditions de Forêt », dans le cadre du Projet Intégré d'Appui au Développement endogène des pygmées, Libreville, Gabon.
- BAHUCHET, serge 1992 : *Dans la Forêt d'Afrique centrale. Les pygmées Aka et Baka, Histoire d'une Civilisation Forestière*, T.I, Peeters-Selaf, Paris.
- BAHUCHET, serge 2000 : *Les peuples de forêt tropicale aujourd'hui* (Vol. III) Région Afrique centrale, Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, Bruxelles, 455 p.
- BORRINI-FEYERABEND, Grazia et al (with input from Marco Bassi, Peter Bille Larsen et al), 2004: *Indigenous and local communities and protected areas – Towards Equity and Enhanced Conservation*, IUCN, 112 p.
- Banque Mondiale, 2003 : *La nouvelle « politique forestière » de la Banque mondiale : Guide à l'intention des ONG* ; 10 p.
- CADHP/UA, 2008 : *Rapport du Groupe de Travail d'Experts de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les populations/communautés autochtones*, GTPA.
- CAVALLI-SFORZA, Luca 1996 - Qui sommes-nous ? Une histoire de la diversité humaine, Paris, Seuil.
- CINNAMON, John M, 2004: Mobility, Genealogical Memory, and Constructions of Social Space in Northern Gabon (Généalogie, Mobilité Sociale et Ethnohistoire du Nord et du Nord-est Gabon, in *The Special Factor in African History: The Relationship of the Social, Material and Perceptual*. Ed, Howard and Richard Shain, pp 177-219. Leiden: Brill Academic Press.
- COLCHESTER, Marcus, 2003 : *Nature Sauvage, Nature Sauvée ? Forest Peoples Programme*, 151 p.
- COMIFAC, 2004 : *Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale*, Secretariat Exécutif, Yaoundé, 40 p.
- DHELLEMESS, L 1985 : *Le père des pygmées* (avec la coll de P. Macaigne) Paris, Flammarion, 231 p.
- DGSEE (2001), Gabon : *Enquête démographique et de santé*, Ministère de la planification, de la programmation de développement et de l'Aménagement du territoire, FNUAP ; ORC MACRO.
- DIARF, 1999. *Plan d'aménagement forestier et cynégétique du Massif forestier de Minkébé*, Volume 3 : Résultat des travaux réalisés par le WWF dans le cadre de l'exécution du projet ; Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement/WWF-Gabon, 31 p
- FIPAC 2007 : Communiqué final sur les travaux du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale, Impfondo (Congo-Brazzaville) 10-15 avril.
- GTPA/UNESCO, 2008 : *Des peuples autochtones francophones en mouvement*, Coordination Autochtone Francophone, CD-DVD.

Indigenous Information Network, 2005: *Strengthening Environmental Conservation and Sustainable Development Skills for Pastoralist and Hunter-Gatherers of East Africa*, IIN, 100 p.

GUTHRIE, Malcolm 1971: *Comparative Bantu*, vol. 2, Famborough, Gregg Press.

KLIEMAN, Kairn A, 2003: « *The pygmies were our compass* » *Bantu and Batwa in the history of west central Africa, early times to c. 1900 C.E.*, Social History of Africa, 233 p.

KNIGHT, Judy 2003: *Relocated to the roadside: preliminary observations on the forest peoples of Gabon*, Institute of Social and Cultural Anthropology, The University of Oxford

KÖHLER, Axel and LEWIS, Jérôme, 2002: Putting Hunter-Gatherer and Farmer Relation in Perspective. A commentary from Central Africa, in *Ethnicity, Hunter-Gatherers, and the 'other': Association of Assimilation in Southern Africa?* Edited by Suzan Kent. Washington: Smithsonian Institute, pp 276-305.

LEBAS, Landry 2008 : Etude de l'importance de l'Ivindo pour les populations locales afin d'évaluer les impacts potentiels du Projet Bélinga sur le milieu naturel et humain et pour proposer aux parties prenantes des recommandations pour la gestion et le suivi du projet (Rapport Brainforest), 29 p.

L'Union, 2003 : « Les "Baka" de Minvoul regroupés en association », in *L'Union*, n° 8281 du vendredi 8 août 2003.

IUCN, 1994 : *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées* ; Commission des Parcs Nationaux et des Aires protégées, de l'Union Mondiale pour la Nature avec l'assistance du Centre Mondial de la surveillance continue de la conservation, IUCN, 102 p.

MATSUURA, Naoki, 2006: *Sedentary lifestyle and social relationship among Babongo in Southern Gabon*, African Study Monographs, Suppl, 33, 71-93, Graduate School of Science, Kyoto University.

// 2007 : *Sédentarisation et changements des relations interethniques entre des fermiers et les peuples de la forêt : une compilation des visites entre les Babongo du Gabon et les Baka du Cameroun* ; University of Kyoto, 17 p.

MAYER, Raymond et VOLTZ, Michel 1989 Dénomination ethnoscientifique des langues et des ethnies du Gabon dans *Revue Gabonaise des Sciences de l'homme*, Acte du Séminaire des Experts, Luto, Libreville-Gabon.

MAYER, Raymond, 1992 : *Histoire de la famille gabonaise*, Centre Culturel Saint Exupéry, Libreville.

MBOT, Jean Emile, 1975 : *Ebughi Bifia*, « Démonter les expressions » : *Enonciation et situation sociale chez les Fang du Gabon*. Paris, Musée de l'Homme, Institut d'Ethnologie.

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, de la Protection de la Nature, de la Prévention et de la Gestion des Calamités Naturelles, 2008, Séminaire National sur le Développement Durable, Libreville, 23-24 juillet.

MVE MEBIA, Emmanuel, 2001 : *Habitat baka et organisation socioéconomique dans la périphérie nord et nord-ouest de la Réserve de (Gabon)* ; Mémoire de DESS tourisme culturel UOB/WWF-projet Minkebe, 103p.

MVE MEBIA, Emmanuel, 2009, Projet « Mabé », Peuples Autochtones et Traditions de Forêt au Gabon, Projet de terrain soumis à l'UNESCO (En première ligne face aux changements climatique) le 21 mai 2009.

MEDJO MVE, Pither 2008 : "Aperçu ethnolinguistique des pygmées Bakoya de la région de Mékambo (Gabon)" in *Eléments de description des langues du Gabon* (Sous la direction de Pr. Daniel Franck IDIATA), Les éditions du Cénarest, 248 p.

NELSON, John, Hossack, Lindsay, 2003 : *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Forest Peoples Programme, 312 p.

OBADIA, Lionel 2008: "The Conflicting relationships of Sharpes to Nature: Indigenous or Western ecology?" In *Journal for the Study of Religion, Nature and Culture* Equinox Publishing, Unit 6, The Village, pp 116-134, London.

ODAMBO, Léonard et al, 2002: Les Baka, Peuple de la forêt, in *Mbolo*, n° 46, pp 12-17

POWELS, Olivier, VANDE WA, Jean-Pierre 2008: *Les reptiles du Gabon*, Smithsonian Institution, 271 p.

RAPONDA WALKER, André, SILLANS, Roger, 1961 : *Les plantes utiles du Gabon*, Fondation Raponda Walker, Sépia.

République gabonaise, Ministère des Eaux et Forêts, 2001. Loi 16/2001

République gabonaise, Présidence de la République, 2007. Loi 003/2007 relative aux parcs nationaux

SCHMIDT-SOLTAU, Kaï., 2005 : *Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) Plan de Développement des Peuples Autochtones. Rapport Final*. July 2005. World Bank, Washington, 48 p.

SPRINGER, Jenny 2007 - *Trip Report: WWF Indigenous Policy Implementation in the Minkebe Project Area*; april 17-20, Minvoul, 11 p.

TURNBULL, C 1961: *The Forest Peoples*; Simon and Schuster, Newyork.

TWIESELDMANN, François, 1942: *Contribution à l'étude anthropologique des pygmées de l'Afrique occidentale*, Mémoires du Musée Royal d'Histoire, Belgique ; 32 p.

UNESCO, 2002: *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, adoptée par la 31ème Session par la Conférence Générale de l'Unesco, 2 novembre 2001, Paris.

VERDU, Paul et al 2009: *Origins and Genetic Diversity of Pygmy Hunter-Gatherers from Western Central Africa Report*, Current Biology, February 24, CNRS.

WWF, 1996: *Indigenous Peoples and conservation: WWF Statement of principles* (principles for partnership between WWF and Indigenous peoples' organizations in conserving biodiversity within indigenous peoples' lands and territories, and in promoting sustainable use of natural resources)

Annexe 1 : Essai de reconstitution du lexique (préliminaire) de la faune observée et auditionnée pendant les missions de reconnaissance en forêt à Minkebe (2000-2007)

N°	Nom baka	Transcription phonétique	Nom scientifique	Nom courant (français)
1	Pame	[pāamə̀]	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère/sanglier
2	ƙema	[ɛmà]	<i>Cercopithecidae</i>	“Singe” pour désigner une famille de cercopithèques
3	əbobo	[ɛ̀bɔ̀bɔ̀]	<i>Gorilla Gorilla Gorilla</i>	Gorille
4	Sekū	[sɛ̀kū]	<i>Pan troglodytès</i>	Chimpanzé
5	Ndengbe	[nde:ŋgbɛ̀]	<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe bleu
6	moto	[mɔ̀tɔ̀]	<i>Aulacode</i>	Aulacode
7	m̩boko	[m̩bɔ̀kɛ̀]	<i>Sincerus caffer nanus</i>	Buffle
8	Sua	[sūaà]	<i>Panthera pardus</i>	Panthère
9	m̩buli	[m̩būlì]	<i>Tragelaphus spekei</i>	Sitatunga
10	m̩boke	[m̩bɔ̀kɛ̀]	<i>Atherurus africanus</i>	Porc-épic
11	m̩bongo	[m̩bɔ̀ŋgɔ̀]	<i>Tragelaphus Eurioceros</i>	Antilope
12	d̩zama	[d̩zamà]	<i>Genetta servalina</i>	Génette Serveline
13	Londo	[lɔ̀ndɔ̀]	<i>Aonyx Capensis</i>	Loutre du Congo
14	ƙpegna	[kpèɲà]	<i>Orycteropus afer</i>	Oryctérope
15	ƙeleba	[kɛ̀lébà]	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant
16	m̩boko	[m̩bɔ̀kɔ̀]	<i>Sincerus caffer nanus</i>	Buffle
17	kokolo	[kɔ̀kɔ̀lɔ̀]	<i>Pholidota</i>	Pangolin commun
18	ətoungui	[ɛ̀tuŋjì]	<i>Felis aurata</i>	Chat doré
19	Bemba	[bɛ̀mbà]	<i>Cephalophus sylviaador</i>	Antilope à dos jaune
20	Likpongbolo	[likpɔ̀ŋgbɔ̀lɔ̀]	<i>Tyroptera tricolore</i>	Chauve-souris (Chiroptera)
21	Bea	[bɛ̄à]	<i>Hylochoerus</i>	Hylochère
22	m̩okoakele	[m̩ɔ̀kɔ̀akɛ̀lé]	<i>Cataphractus</i>	Faux-gavial

			<i>congicus</i>	
23	Ngando	[ːŋã̃]	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Crocodile
24	Ngota	[ngɔ̃tã̃]		Céphalophe nain
25	yoka	[jɔ̃kã̃]	<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Daman des arbres
26	kunda	[kũdã̃]	<i>Kinxys erosa</i>	Torue terrestre
27	kunda lende	[kũdã̃lẽdẽ]		Torue aquatique
28	mɔpembe	[mɔ̃pẽmbẽ]	<i>Cercopithecus nictitans</i>	Haucher
29	tamba	[tãmbã̃]	<i>Mandrillus sphinx</i>	Mandrill
30	Akolo	[ãkɔ̃lɔ̃]	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique
31	kalu	[kãlũ]	<i>Colobus polykomos</i>	Guérezza
32	mɔbambe	[mɔ̃bãmbẽ]	<i>Varanus Ornatus</i>	Varan
33	tambango	[tãmbãngɔ̃]	<i>Cercopithecus de Brazza</i>	Cercopithèque de Brazza
34	mɔbalanga	[mɔ̃bãlãngã̃]	<i>Dipsadoboa Viridis</i>	Serpent vert
35	Poungue	[pũŋɛ̃]	<i>Galago aleni</i>	Galago (3espèces)
36	katu	[kãtũ]	<i>Perodlerlecus potto</i>	Potto de Bosman
37	mɛke	[mẽkẽ]	<i>Pithon sebae</i>	Pithon de seba
38	mɔambe	[mãmbẽ]	<i>Cercopithecus pogonias</i>	pogonias
39	Sangada	[sãŋãdã̃]	<i>Colobus satanus</i>	Colobe noir
40	gbelekesse	[gbẽlẽkẽsẽ]	<i>Cercopithécus cephus</i>	Moustac
41	Nibom	[nĩbɔ̃m]	<i>Cephalophus dorsali</i>	Céphalophe à bande dorsale noire
42	ya	[yã̃]	<i>Loxodonta africana cyclotis</i>	Eléphant de forêt
43	Sendo	[Sẽdɔ̃]	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil
44	mɔzembe	[mɔ̃zẽmbẽ]	<i>Cephalophus Ogilbyl Crusalbaum</i>	Duiker in white-footed

45	Nguendi	[ngɛ̀ndí]	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peters
46	m̄eke	[m̄ɛ̀kɛ̄]	<i>Python de Sebae</i>	Python de Seba
47	ɛ̀tungui	[ɛ̀tũŋí]	<i>Felis Serval</i>	Serval et Servelin
48	d̄zama	[d̄zámá]	<i>Civettictis civetta</i>	Civette africaine
49	m̄boka	[m̄bóká]	<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie
50	m̄bouma	[m̄bũmá]	<i>Bitis gabonica</i>	Vipère du Gabon *

Annexe 2 : Essai de reconstitution du lexique (préliminaire) des arbres à fruits comestibles dans la forêt de Minkebe (données personnelles, 2000-2001).

N°	Nom baka	Transcription phonétique	Nom scientifique	Nom usuel africain (fang)
1	<i>Mabé</i>	[mábɛ]	<i>Baillonella toxisperma</i>	<i>Adzap</i>
2	<i>Ngatà</i>	[ŋátá]	<i>Myrianthus Arboreus</i>	<i>Engokông</i>
3	<i>Nlê</i>	[ɔ̄nlɛ]		<i>Omang</i>
4	<i>Kana</i>	[kána]	<i>Panda Oleosa</i>	<i>AFân</i>
5	<i>Bambou</i>	[bámɓ]	<i>Gambeya Lacourtiana sp.</i>	<i>Abâm</i>
6	<i>Péké</i>	[pɛ̀kɛ̄]	<i>Irvingia Gabonensis</i>	<i>Andôk</i>
7	<i>Mabé</i>	[l̄ibábá]	<i>Dacryodes macrophylla</i>	<i>Atôm</i>
8	<i>Libaba</i>	[m̄ũf̄ɔ̄l̄ɔ̄]	<i>Trichoscypha Sp</i>	<i>Engông</i>

9	<i>Mungola</i>	[mə̀ŋɔ́]	<i>Cula Edulis</i>	<i>Ewôme</i>
10	<i>Mengôm</i>	[Pō]	<i>Pogo Oleosa</i>	<i>Angale, Ndôe</i>
11	<i>Pô</i>	[ŋgbé]	<i>Anopyxis klaineana</i>	<i>Ebom</i>
12	<i>Ngbé</i>	[ŋɔ́ŋɔ́:]	<i>Pendospondis microcarpas</i>	<i>Ofoss</i>
13	<i>Ngongoo</i>	[mɔ́ŋɔ́lò]	<i>Trichoscypha Sp</i>	<i>Engông</i>
14	<i>Libaba</i>	[ŋjata]	<i>Myrianthus Arboreus</i>	<i>Engokong</i>
15	<i>Ngbé</i>	[mũndɔ́ŋi]	<i>Trichoscypha abut</i>	<i>Mvut</i>
16	<i>Makpa</i>	[makpa ;]	**	<i>Okôme</i>

Annexe 3 : Essai de reconstitution du lexique (préliminaire) de quelques arbres participant la la médecine traditionnelle chez les Baka autour de la forêt de Minkebe. (données personnelle, 2005)

N°	Nom baka	Transcription phonétique	Nom scientifique	Nom usuel africain (fang)
1	<i>Mundo</i>	[mũndo]		<i>Ntumbong</i>
2	<i>Kungu</i>	[kũŋgũ]	<i>Piptadenia Africana</i>	<i>Tôm</i>
3	<i>Bôssô</i>	[βosô]	<i>Combretodendron Africanum</i>	<i>Abing</i>
4	<i>Nguèlè</i>	[ŋgɛ̀lɛ̀]	<i>Pterocarpus Soyauxii</i>	<i>Mbel</i>
5	<i>Ngbo</i>	[ŋgbó]	<i>Guibourtia ehi</i>	<i>Oveng-Kol</i>
6	<i>Ngbanda</i>	[ŋgbàndà]	<i>Erythrophloeum Guinense</i>	<i>Elone</i>

7	Movingui	[mòvífǵí]	<i>Distémonanthus benjamins</i>	<i>Eyene</i>
8	Mbili	[mbíli]	<i>Ptérocarpus Soyauxii</i>	<i>Essi</i>
9	Etèngué	[étèfǵè]	<i>Pycnanthus angolensis</i>	<i>Eteng</i>
10	Gouga	[gúgè]	<i>Alstonia boonel</i>	Ekouk
11	Botunga	[bòtufǵà]	<i>Polyalyhia Suaveolens</i>	Otunga
12	Nguèlè	[fǵéle]	<i>Pterocarpus Soyauxii</i>	Mbel
13	Ngambé	[fǵgambè]	<i>Piptadeniastrum Africanum</i>	Atuign
14	Boloma	[bèlòmā]	<i>Cylicodiscus Gabonensis</i>	Edun
15	Ngbo	[fǵgbò]	<i>Guirboutia Tesmanii</i>	Oveng
16	Movingui	[mòvífǵí]	<i>Distémonanthus benthamianus</i>	<i>Eyene</i>
17	Bèmba	[bambò]	<i>Gilbertiodendrn sp.</i>	Abem
18	Mbalaka	[əmbaláká]	<i>Pentaclethra macrophylla</i>	
19	Menkuo	[mánkúò]	<i>Xylopia aethiopica</i>	Okala
20	Kombo	[kòmbò]	<i>Musanga cecropioides</i>	Asseng
21	Bangi	[báfǵí]	<i>Milicia Excelsa</i>	Abang
22	Tekeleke	[tékeléke]	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	**
23	Soa	[soá]	<i>Plagiostyles africana</i>	**
24	Popolo	[pòpòlò]	<i>Anthonotha macrophylla</i>	**
25	Kio amboko	[kioambokò]	<i>Uvariopsis sp.</i>	**
26	Tokumbo li	[tòkúmbòlì]	<i>Chytranthus sp.</i>	**
27	Payo	[payò]	<i>Irvingia Excelsa</i>	Essong
29	Kanga	[káfǵ]	<i>Amphimas Pterocarpoides</i>	Zalang
30	Melea	[méleá]	<i>Desbordesia glaucescens</i>	**
31	Moyalì	[móyalì]	<i>Anthrocarion Klaineum</i>	**
32	Boloma	[bòlòmā]	<i>Cylicodiscus gabonensis</i>	**